



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 septembre 2024
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est établi en application de la résolution [2717 \(2023\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs¹. Couvrant la période du 16 mars au 15 septembre 2024, il donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région depuis le précédent rapport ([S/2024/278](#)).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité s'est encore détériorée dans certaines parties de la région des Grands Lacs, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 3 mai, des roquettes ont explosé dans le camp de déplacés du quartier de Mugunga, à Goma (province du Nord-Kivu), faisant au moins 12 morts, dont 6 enfants, et plusieurs autres blessés. Dans un communiqué de presse publié le même jour, le Département d'État américain a accusé la Force de défense rwandaise (RDF) et le Mouvement du 23 mars (M23) d'avoir commis l'attaque. Le 5 mai, le porte-parole du Gouvernement rwandais a rejeté ces accusations. Le 6 mai, le Gouvernement congolais a condamné

¹ Dans ce contexte, la région couvre les 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. De plus, les quatre organisations intergouvernementales suivantes font office de garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'ONU et l'Union africaine.



l'attaque, qu'il a qualifiée d'« acte de terrorisme » et exhorté la communauté internationale à « imposer des sanctions politiques et économiques » pour contraindre le Rwanda à cesser ses « activités sur le territoire congolais ».

3. Dans l'est de la République démocratique du Congo, les affrontements se sont poursuivis entre le M23 et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), malgré l'entrée en vigueur, le 5 juillet, d'une trêve humanitaire négociée par les États-Unis. Le M23 a renforcé ses positions et étendu sa zone d'opération dans le Nord-Kivu et dans le territoire situé le plus au nord du Sud-Kivu. Au Nord-Kivu, il a pris le contrôle de Rubaya, une ville minière importante, de même que de Kanyobagonga, une ville de transit stratégique. Le 18 mai, les FARDC ont déployé un avion de chasse, ce qui n'était pas arrivé depuis février et aurait incité le M23 à se retirer de ses positions les plus méridionales dans le territoire de Masisi. Du 28 au 30 juin, le M23 a occupé les villes de Kayna, Kirumba et Kaseghe, situées dans le territoire de Lubero, après d'intenses combats. Il a pris le contrôle de la localité de Nyamilima le 3 août. Le 4 août, il a pris la localité d'Ishasha, en territoire de Rutshuru, près de la frontière ougandaise. Le même jour, un cessez-le-feu conclu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue à Luanda le 30 juillet est entré en vigueur. Néanmoins, le 25 août, des escarmouches entre les FARDC et le M23 à Kikuvu (province du Nord-Kivu) auraient fait 11 morts parmi les FARDC et 14 parmi le M23, qui a repris Kikuvu.

4. Pendant la période considérée, les Forces démocratiques alliées (ADF) sont demeurées une grande menace pour les populations dans la province de l'Ituri, menant des attaques plus fréquentes et plus meurtrières dans la province du Nord-Kivu. Entre le 20 mars et le 25 août, les ADF auraient multiplié les attaques, malgré la pression subie en raison de la reprise, à la fin du mois de mai, des opérations conjointes menées par les forces armées ougandaises et congolaises dans le cadre de l'opération Shujaa. Au total, 662 personnes ont été tuées lors de ces offensives. Dans un communiqué de presse publié le 18 mars, le Gouvernement ougandais alertait sur le risque de voir des éléments des ADF franchir la frontière avec la République démocratique du Congo dans l'intention de lancer des attaques. Entre le 4 et le 7 juin, 80 civils auraient été tués lors d'attaques perpétrées par les ADF dans le territoire de Beni (province du Nord-Kivu).

5. La coopération militaire entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda s'est poursuivie dans le cadre de l'opération Shujaa menée contre les ADF, sous un nouveau commandement côté ougandais, le général Muhoozi Kainerugaba ayant été nommé chef d'état-major des Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF) le 21 mars. Le 6 mai, le général Kainerugaba a rencontré son homologue des FARDC, le général Christian Tshiwewe Songesha, à Kasindi, dans l'est de la République démocratique du Congo, pour faire le point sur les opérations conjointes. Au cours de la réunion, il a cité l'opération Shujaa comme un modèle de coopération en matière de sécurité dont les États d'Afrique pouvaient s'inspirer pour faire face aux menaces transnationales, et il est revenu sur les progrès accomplis dans le cadre de l'action menée pour affaiblir les ADF.

6. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont également poursuivi leurs activités dans l'est de la République démocratique du Congo. Les membres de ce groupe armé se seraient rendus coupables de 194 violations des droits humains, causant la mort de 20 personnes. Par ailleurs, le Rwanda a continué d'accuser les FARDC de collaborer avec les FDLR, malgré l'interdiction du Gouvernement congolais, en novembre 2023.

7. Pendant ce temps, les affrontements entre la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) et les forces armées burundaises se sont poursuivis dans la province du Sud-Kivu. Au Burundi, plusieurs attaques à la grenade ont eu lieu, le

24 avril et les 5 et 10 mai. Le 11 mai, le porte-parole du Ministre burundais de l'intérieur, du développement et de la sécurité publique a accusé le Rwanda d'avoir recruté, formé, équipé et déployé les auteurs de l'attaque du 10 mai par l'intermédiaire du groupe RED Tabara. Dans une déclaration publiée le 12 mai, le Gouvernement rwandais a rejeté ces accusations, de même que le groupe RED Tabara.

8. En ce qui concerne les opérations de sécurité dans la région, la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo a continué de déployer au Nord-Kivu des troupes et du matériel, notamment d'artillerie. Avec les FARDC, ces troupes ont engagé le 30 mai une offensive conjointe contre le M23 près de la ville de Sake. Entre mars et août, six soldats de la Mission – trois Tanzaniens et trois Sud-Africains – ont été tués par des tirs de mortier. Les soldats burundais auraient également continué de soutenir la coalition dirigée par les FARDC contre le M23 dans le cadre d'un accord bilatéral avec le Gouvernement congolais.

B. Évolution de la situation politique

9. Les relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda sont restées tendues, malgré des discussions au haut niveau dans le cadre du processus de Luanda. Les autorités congolaises ont demandé à plusieurs reprises que des sanctions soient prises contre le Rwanda pour violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Les autorités rwandaises quant à elles ont insisté sur le fait que le M23 était un problème congolais, tout en faisant remarquer que le soutien apporté par les FARDC aux FDLR constituait une menace pour le Rwanda.

10. Les relations entre le Burundi et le Rwanda sont restées tendues au cours de la période considérée. Lors d'un séminaire-retraite ministériel organisé du 6 au 8 juillet à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) par la Communauté de l'Afrique de l'Est, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération au développement du Burundi et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda ont convenu de se rencontrer d'ici au 31 octobre pour s'entretenir des questions en suspens intéressant les relations bilatérales entre les deux pays.

11. En République démocratique du Congo, un nouveau gouvernement est entré en fonction le 12 juin, à la suite de la nomination, le 1^{er} avril, de la Première Ministre Judith Suminwa Tuluka, première femme dans l'histoire du pays à occuper ce poste.

12. Au Rwanda, des élections générales ont eu lieu le 15 juillet. Selon les résultats publiés par la commission électorale, le Président sortant, Paul Kagame, a été réélu avec 99,15 % des voix et un taux de participation électorale atteignant 98 %. Aux élections législatives, le Front patriotique rwandais et ses alliés ont obtenu 62,67 % des voix.

13. En République-Unie de Tanzanie, le Bureau de la Présidente, Samia Suluhu Hassan, a annoncé un remaniement ministériel le 21 juillet. Ainsi, Mahmoud Thabit Kombo a été nommé au poste de Ministre des affaires étrangères et de la coopération avec l'Afrique de l'Est, en remplacement de January Yusuf Makamba.

Processus de paix régionaux

14. Les initiatives visant à apaiser le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et les tensions régionales qui en découlent se sont poursuivies dans le cadre du processus de Luanda, qui s'est accéléré pendant la période considérée. Le 21 mars, une réunion ministérielle entre la République démocratique du Congo et le Rwanda s'est tenue à Luanda, sous les auspices du Ministre angolais

des relations extérieures, Tete António. Les deux parties auraient notamment convenu de proposer à leur chef d'État une cessation des hostilités, en particulier un cessez-le-feu supervisé, assorti d'un dégagement des forces, ainsi que l'élaboration par la République démocratique du Congo d'un plan de neutralisation des FDLR, l'examen par le Rwanda des mesures de défense et de sécurité en place et l'adoption de mesures de confiance.

15. Après des consultations distinctes, les 4 et 20 juillet, avec ses homologues congolais et rwandais, M. António a organisé une deuxième réunion ministérielle, le 30 juillet, à Luanda. Selon la présidence angolaise, les Gouvernements congolais et rwandais ont convenu : a) d'un cessez-le-feu, qui est en vigueur le 4 août, supervisé par un mécanisme de vérification ad hoc, lequel devrait bénéficier du concours d'experts en renseignement des trois pays ainsi que d'autres entités ; b) de la mise en œuvre opérationnelle du plan de neutralisation des FDLR ; c) de l'élaboration d'un plan de dégagement des forces de l'est de la République démocratique du Congo. Le 7 août, des experts en renseignement des trois pays se sont réunis à Luanda pour évaluer une proposition du médiateur concernant le plan harmonisé de neutralisation des FDLR et établir un plan de dégagement des forces sur le terrain.

16. Une troisième réunion ministérielle sur la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a eu lieu du 20 au 22 août, à Luanda, à l'occasion de laquelle une proposition d'accord de paix présentée par le Président de l'Angola, João Lourenço, a été examinée. La réunion a eu lieu après les échanges que M. Lourenço a eus, par ailleurs, avec le Président de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi, et le Président du Rwanda, Paul Kagame, les 31 juillet et 1^{er} août, respectivement, et les visites qu'il a effectuées au Rwanda, le 11 août, et à la République démocratique du Congo, le 13 août. Le 30 août, le Président de la République démocratique du Congo a remplacé son Haut-Représentant pour le suivi de la feuille de route de Luanda et du processus de Nairobi, par Sumbu Sita Mambu, nommé Haut-Représentant pour le suivi de la feuille de route de Luanda et des organisations économiques régionales.

17. Les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont réunis une fois de plus à Luanda, le 14 septembre, après une réunion d'experts qui s'est tenue les 29 et 30 août à Rubavu, au Rwanda. Ils ont examiné les recommandations des experts ainsi que la proposition de plan de neutralisation des FDLR ainsi que le désengagement des forces sur le terrain. À la fin de la réunion, les Ministres ont signé le compte rendu des troisième et quatrième réunions ministérielles.

18. S'agissant du processus de Nairobi, après ses visites au Burundi et au Rwanda en février, le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, en sa qualité de Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est, s'est rendu en République démocratique du Congo les 24 et 25 mars, et en Angola les 26 et 27 mars, où il a eu des conversations sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs. Dans ces deux pays, M. Kiir a souligné la nécessité de faire progresser rapidement le processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est et le processus de Luanda.

19. Le 7 juin, les chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est se sont réunis virtuellement à l'occasion de leur vingt-troisième sommet extraordinaire, présidé par M. Kiir. Ce dernier a présenté un rapport sur les consultations qu'il avait menées en février et mars 2024 avec les Présidents de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda et demandé aux Ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté d'examiner les questions soulevées dans son rapport avant le 15 juillet. Au cours du sommet, la Kényane Veronica Mueni Nduva a été nommée Secrétaire générale de la Communauté.

20. Le séminaire-retraite ministériel de la Communauté de l'Afrique de l'Est s'est tenu à Zanzibar, du 6 au 8 juillet. Dans le communiqué final, les ministres des affaires étrangères ont recommandé la tenue d'un sommet des chefs d'État pour relancer le processus de Nairobi dirigé par la Communauté, en étroite coordination avec le processus de Luanda.

21. Entre-temps, soucieux de relancer le processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est, le facilitateur du processus et ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a poursuivi son travail de concertation dans la région.

C. Situation humanitaire

22. La crise humanitaire a atteint son paroxysme dans plusieurs parties de la région, l'intensification des violences en République démocratique du Congo et au Soudan ayant entraîné de nouveaux déplacements forcés à grande échelle. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au 30 juin 2024, la région comptait plus de 6,5 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile fuyant le conflit armé et l'instabilité et le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud, plus de 20,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

23. La dégradation des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo a entraîné un nouvel afflux de réfugiés dans les pays voisins, de même que des déplacements internes. Le nombre de civils déplacés à l'intérieur de leur propre pays a augmenté d'un million depuis octobre 2023. Comptant près de 6,4 millions de personnes déplacées, la République démocratique du Congo reste, après le Soudan et ses 11 millions de personnes déplacées, le pays d'Afrique qui en compte le plus grand nombre au 30 juin 2024. Les violences sexuelles et les violences fondées sur le genre ont pris des proportions alarmantes, environ 113 000 cas ayant été enregistrés, dont quelque 3 871 comptabilisés par le suivi de la protection du HCR en République démocratique du Congo au 30 juin 2024. Le nombre de cas avérés de violences sexuelles liées aux conflits recensés au cours du premier semestre 2024 a plus que doublé par rapport à la même période en 2023.

24. L'insécurité alimentaire est restée un problème dans l'est de la République démocratique du Congo, où des filles et des garçons ont été contraints de se livrer à des rapports sexuels de survie, en particulier à proximité des camps de déplacés. La militarisation des camps de déplacés a exposé les civils à un risque accru de violences sexuelles, exacerbé par la faible capacité du Gouvernement à les protéger et à fournir des services de base. Les groupes armés ont continué d'enrôler des enfants en masse.

25. La République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie accueillent toujours environ 323 800 réfugiés burundais.

26. Le conflit en cours au Soudan a poussé plus de 2 millions de personnes à chercher refuge dans les pays voisins. Environ 26 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire dans le pays. La crise humanitaire exacerbe également la propagation des maladies infectieuses. Au 31 août 2024, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avait signalé environ 11 000 cas de choléra, à l'origine de 300 décès, la dengue et la méningite étant également en hausse.

27. L'insécurité alimentaire est restée un problème majeur dans la région. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au 31 juillet, plus de 26 millions de personnes étaient considérées en situation d'insécurité alimentaire au Burundi, en Ouganda, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie, dont 23 millions rien qu'en République démocratique du Congo. Au Soudan, plus de

25 millions de personnes ont été touchées par une crise alimentaire. C'est la première fois que le pays connaît des conditions d'insécurité alimentaire aussi graves au sens du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (phase 5, « Famine »), depuis la création du Cadre en 2004. De plus, en août, la famine a été confirmée dans le camp de Zamzam, au Darfour septentrional, et serait largement répandue dans les camps de déplacés d'Abou Chok et de Salam (près d'El-Fasher).

28. Plusieurs pays ont aussi été gravement touchés par les effets des changements climatiques. Les fortes pluies et les inondations liées au phénomène El Niño ont fait des ravages et entraîné des pertes en vies humaines et des déplacements de population dans certaines parties du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda.

29. L'incidence de maladies transmissibles telles que le choléra et la rougeole a également augmenté. De plus, une montée de la variole simienne a été signalée en République démocratique du Congo et dans plusieurs pays limitrophes, dont le Burundi, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda, amenant l'OMS à déclarer, le 14 août, une urgence de santé publique de portée internationale, la deuxième annonce de cette sorte en deux ans concernant la mpox. Plus de 25 000 cas avérés et suspectés avaient été enregistrés dans 14 pays dans la région Afrique de l'OMS au 13 septembre, une hausse considérable par rapport à 2023. La République démocratique du Congo compte 90 % de ces cas. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le financement de l'aide humanitaire reste insuffisant. Les plans de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo (2,58 milliards de dollars) et le Soudan (2,7 milliards de dollars) n'ont été financés qu'à hauteur de 37 % et 49 % respectivement.

D. Droits humains et état de droit

30. Les violations des droits humains et les atteintes à ces droits restent un problème dans plusieurs pays de la région, de même que les violations du droit humanitaire international.

31. Entre mars et juillet, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 1 850 violations des droits humains et atteintes à ces droits, dont des exécutions sommaires, des violences sexuelles liées aux conflits, des enlèvements de civils et des recrutements forcés d'enfants. Au total, 83 % de ces violations et atteintes ont été commises dans des provinces touchées par le conflit. Les groupes armés en auraient été les principaux auteurs (65 % des cas), les agents de l'État étant quant à eux responsables de 35 % des faits. Entre mars et juillet, les combattants des ADF se seraient rendus coupables de 184 cas présumés d'atteintes aux droits humains, le M23 de 200 cas, et les combattants des FDLR de 52.

32. Le 5 avril, les FARDC ont annoncé l'arrestation d'Éric Nkuba Shebandu, alias Malembe, qui serait un ancien conseiller stratégique du chef de l'Alliance Fleuve Congo (AFC), un mouvement politico-militaire affilié au M23. L'AFC avait accusé la République-Unie de Tanzanie d'avoir « enlevé » Nkuba à l'aéroport de Dar es-Salaam le 3 janvier et de l'avoir extradé à Kinshasa. Une communication à ce sujet a été adressée, le 18 mars, à la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, M^{me} Suluhu, par le coordinateur de l'AFC, Corneille Nangaa.

33. Au Burundi, la situation des droits humains est restée difficile, comme en témoignent les rapports qui continuent de faire état de meurtres ciblés, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires. La liberté d'expression et de la presse est restée limitée. Signe prometteur, le 14 août, Floriane Irangabiye, journaliste et animatrice de la

Radio Igicaniro, basée au Rwanda, a bénéficié d'une grâce présidentielle après avoir purgé 2 ans de la peine de 10 ans à laquelle elle avait été condamnée pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État du Burundi.

34. Le 16 juillet, l'Ouganda a annoncé qu'il avait versé à la République démocratique du Congo 195 millions de dollars sur les 325 millions de dollars de réparations que la Cour internationale de Justice lui avait ordonné de payer le 9 février 2022, dans l'affaire Activités armées sur le territoire du Congo (*République démocratique du Congo c. Ouganda*), en compensation des dommages causés aux personnes, aux biens et aux ressources naturelles. Dans son arrêt précédent du 19 décembre 2005, la Cour avait estimé qu'il existait une concordance suffisante entre les informations émanant de sources crédibles pour la convaincre que des violations massives des droits de l'homme et de graves manquements au droit international humanitaire avaient été commis par les UPDF sur le territoire congolais.

35. Le 20 août, le Vice-Ministre congolais de la justice, Samuel Mbemba Kabuya, à l'occasion d'une visite à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, à Arusha (République-Unie de Tanzanie), a redit qu'il importait que la Cour examine dès que possible la plainte déposée contre le Rwanda par la République démocratique du Congo, le 21 août 2023, concernant les violations des droits humains qui auraient été commis par les forces armées rwandaises et le M23 dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans son ordonnance du 7 mars 2024, la Cour avait rejeté la demande aux fins de procédure accélérée.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements de la République démocratique du Congo

36. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a continué d'honorer les engagements qu'il a pris au niveau national au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Pour ce qui est des engagements à promouvoir la réconciliation, la tolérance et la démocratisation, les autorités nationales ont lancé des initiatives de dialogue et de réconciliation avec les représentants des communautés de l'ouest du pays dans l'espoir de trouver des solutions au conflit intercommunautaire en cours dans la région du Grand Bandundu. Dans ce contexte, un groupe de 12 représentants de la communauté des Teke a soumis une lettre au Bureau de la présidence le 1^{er} avril concernant le rétablissement de la paix dans les zones touchées par le conflit.

37. Les 25 et 26 avril, les autorités nationales ont engagé le dialogue avec des représentants de groupes armés et des dirigeants communautaires à Bunia, dans la province de l'Ituri, ce qui a abouti à la signature d'un plan de coopération devant permettre d'amener les groupes armés, y compris la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), à cesser les hostilités. Cet accord prévoit des mesures visant à faciliter la circulation des civils, le retour des déplacés et l'intégration des membres des groupes armés dans le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

B. Engagements de la région et des institutions garantes

38. Les efforts déployés par les États Membres pour renforcer la coopération bilatérale et régionale se sont poursuivis en dépit de la situation catastrophique dans l'est de la République démocratique du Congo et du climat de tension entre certains

pays de la région. Plusieurs commissions permanentes mixtes ont été convoquées au cours de la période considérée. La commission mixte du Kenya et de l'Ouganda s'est réunie au niveau des ministres en mai afin de renforcer des relations bilatérales dans les domaines des affaires étrangères, de la sécurité et de la coopération économique. Les deux pays ont convenu de mettre en place un mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation afin de garantir l'application effective des accords bilatéraux. La commission permanente mixte du Burundi et de la Zambie pour la coopération s'est quant à elle réunie en juin pour se pencher sur l'état des relations politiques, diplomatiques et de sécurité entre les deux pays, ainsi que sur des questions de coopération économique et socioculturelle. En août, l'Angola et la République démocratique du Congo ont tenu la première réunion de leur commission permanente mixte pour la défense et la sécurité afin de renforcer la coopération bilatérale en matière de sécurité à leurs frontières communes.

39. Le Rwanda et l'Ouganda ont tenu des réunions en avril, en mai et en août afin de renforcer la coopération bilatérale sur ces questions et de faciliter la circulation des personnes et des biens entre les deux pays. En mai, des représentants des UPDF et des FARDC se sont réunis pour faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre de l'opération Shujaa.

40. Les chefs d'État ont continué à s'efforcer de désamorcer les tensions et de consolider la paix dans la région. Le 9 mai, le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, a reçu le Premier Secrétaire de Cabinet du Kenya et Secrétaire de Cabinet chargé des affaires étrangères et de la diaspora, Musalia Mudavadi, porteur d'un message du Président du Kenya, William Samoei Ruto, dans lequel ce dernier réaffirmait la volonté du Kenya de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays, ainsi que l'attachement du pays au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République démocratique du Congo. Les deux pays ont convenu de rétablir des présences diplomatiques complètes dans leurs capitales respectives et de préparer la tenue d'une réunion de leur commission mixte pour la coopération. Le 10 mai, le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi s'est rendu en République du Congo, où il a rencontré son homologue Denis Sassou Nguesso pour s'entretenir des moyens à mettre en œuvre pour régler la crise dans la région. Le 28 août, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, a reçu une délégation de la République démocratique du Congo, conduite par la Ministre des affaires étrangères, Thérèse Kayikwamba Wagner, porteuse d'un message du Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi.

41. Le 12 août, les Ministres du commerce congolais et zambien ont convenu de créer une commission mixte pour vérifier l'origine des marchandises avant le transport transfrontalier. L'accord avait été précédé, le 10 août, par une déclaration des autorités zambiennes annonçant la fermeture de leurs frontières avec la République démocratique du Congo à la suite d'un décret ministériel publié par ce pays le 26 juin, qui suspendait les importations de certaines boissons pour une période de 12 mois afin de protéger l'économie nationale et de lutter contre l'inflation.

42. Le 15 juillet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, présidé par l'Angola, s'est penché sur l'importance de la médiation et de la réconciliation dans le processus de règlement du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, à l'occasion d'un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix de l'ONU. Les membres du Conseil ont également évoqué le rôle de la Mission de la SADC en République démocratique du Congo et la possibilité d'harmoniser ses activités avec les processus de Nairobi et de Luanda.

43. Le 23 mars, lors d'un sommet extraordinaire, la Troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la SADC, la Troïka de la

SADC et les pays fournisseurs de contingents aux missions de la SADC en République démocratique du Congo et au Mozambique ont réaffirmé leur soutien aux processus de Luanda et de Nairobi. Ils ont également exprimé leur gratitude à la Commission de l'Union africaine et au Conseil de sécurité de l'ONU pour leur solidarité et leur soutien à la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo, voyant en celle-ci un complément utile aux processus diplomatiques et politiques en cours.

44. Lors de la vingt-sixième réunion du Comité ministériel de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité de la SADC, qui s'est tenue les 11 et 12 juillet en Zambie, les Ministres ont félicité l'Angola pour le soutien qu'il avait apporté à la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo et pour l'action qu'il menait pour faciliter le processus de Luanda. Ils ont également salué les efforts faits par l'ONU pour étudier les moyens auxquels il serait possible de recourir pour soutenir la Mission. Au quarante-quatrième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, qui s'est tenu le 17 août, au Zimbabwe, la SADC a félicité le Président de l'Angola pour avoir négocié un cessez-le-feu entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et a demandé aux deux pays de mettre fin aux hostilités. La SADC a également approuvé la création du Bureau du Représentant spécial ou de la Représentante spéciale de la SADC et Chef de la Mission de la SADC.

45. En ce qui concerne les initiatives visant à renforcer l'intégration régionale et le commerce, plusieurs pays ont conclu des accords bilatéraux relatifs aux infrastructures critiques. En mars, le Kenya et le Rwanda ont convenu de renforcer leur commerce bilatéral et leurs infrastructures de transport, en concentrant leurs efforts sur le corridor nord, qui relie le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le 16 mai, le Kenya et l'Ouganda ont signé un accord sur l'importation et le transit de produits pétroliers. Lors de la réunion de leur commission permanente mixte en juin, le Burundi et la Zambie ont convenu de renforcer les infrastructures stratégiques d'intérêt commun, en particulier dans le corridor de transport sur le lac Tanganyika. En juillet et septembre, plusieurs États membres concernés par les projets d'intégration du couloir nord ont convenu d'évaluer les réalisations communes et les projets communs dans le secteur de la défense.

46. En avril, l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop, s'est rendue au Burundi et au Rwanda pour des échanges de vues avec de hauts fonctionnaires sur le leadership des femmes et leur contribution à la paix et au développement. Elle a également rencontré le Président de l'Angola, M. Lourenço, à Addis-Abeba. À la faveur de ses échanges, l'Envoyée spéciale a souligné que l'Union africaine était déterminée à soutenir et à amplifier les voix des femmes leaders au service des processus de paix et de la promotion du développement durable.

47. Des acteurs congolais ont continué de porter les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au niveau régional. Une délégation de femmes congolaises dirigée par Julienne Lusenge, en sa qualité de membre du groupe des femmes congolaises Synergie des femmes pour la paix et la sécurité, et composée de médiatrices et de défenseuses des droits humains s'est rendue à Luanda du 16 au 20 juillet pour promouvoir la diplomatie préventive comme moyen de parvenir à une paix durable aux niveaux local, national et régional. Elles ont été reçues par le Président de l'Angola, M. Lourenço et lui ont présenté une lettre dans laquelle elles appelaient l'attention sur les difficultés socioéconomiques et les problèmes de sécurité rencontrés par les femmes. Elles ont demandé au Président de l'Angola de

poursuivre le dialogue en incluant les femmes dans le processus de paix de Luanda, pour que leurs préoccupations soient prises en compte.

48. Le 5 juillet, à Lusaka, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et l'Agence allemande de coopération internationale ont officiellement lancé un projet commun visant à faire en sorte que le point de vue des populations locales soit mieux pris en compte dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Des consultations ont déjà été menées dans ce cadre afin de cerner les obstacles rencontrés par les organisations locales pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour développer le potentiel des médiatrices au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda. Ces consultations serviront de base à une étude sur les moyens de renforcer la participation des organisations locales et d'accroître ainsi leur influence sur les programmes et les processus de prise de décision à différents niveaux.

C. Engagements internationaux

49. Les partenaires internationaux ont continué de prendre part aux efforts faits pour enrayer l'escalade des tensions et des conflits dans la région. En juillet, les États-Unis ont négocié une trêve humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, comme indiqué au début du présent rapport. Le Président de la France, Emmanuel Macron a pris séparément contact avec les Présidents de l'Angola, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, réaffirmant son soutien total aux processus de médiation régionaux engagés dans l'espoir de régler le conflit par la négociation.

50. Le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs s'est réuni virtuellement le 28 mai pour faire le point sur l'évolution de la situation et sur les initiatives diplomatiques conjointes à l'appui de la paix et de la sécurité dans la région. Les participants ont entendu un exposé de l'Institut européen de la paix et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) au sujet des FDLR. Lors d'une réunion virtuelle tenue le 30 juillet, le Groupe de contact international a accepté d'aider la CIRGL à organiser un sommet consacré à la croissance régionale et au dialogue sur l'économie, à faire l'état des lieux des fonctions, des capacités et des initiatives des organisations régionales, en particulier celles de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, et à recenser et mettre à profit les exemples de collaboration régionale réussie et de situations bénéfiques pour toutes les parties, notamment les enseignements tirés de la collaboration transfrontalière dans les domaines de l'exploitation des minerais et du partage de l'énergie.

D. Revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

51. La revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est poursuivie. Le 15 avril, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a réuni les représentants des institutions garantes de l'Accord-cadre pour réfléchir aux moyens dont celles-ci disposaient pour contribuer davantage à la revitalisation de l'Accord-cadre et au règlement de la crise en cours dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont notamment convenu de se réunir deux fois par an au siège de l'une des institutions garantes et de créer un groupe de travail technique chargé de procéder régulièrement à des échanges d'informations, à des

analyses et à des consultations au sujet des initiatives conjointes avec le Groupe de contact international.

52. Les 20 et 21 juin, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et le Haut-Représentant de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs ont coprésidé la trente-sixième réunion du Comité d'appui technique à Nairobi. Les membres du Comité ont adopté un projet de plan d'action pour la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui sera examiné par les chefs d'État des pays de la région lors du douzième sommet de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Des consultations sont en cours en vue de tenir une réunion des ministres des affaires étrangères afin qu'ils puissent examiner et approuver le projet de plan d'action en amont du sommet du Mécanisme, qui se tiendra à Kampala, où une mission technique a été déployée pour entamer les préparatifs avec les autorités ougandaises.

E. Bons offices et engagements politiques de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

53. Compte tenu de la situation catastrophique dans l'est de la République démocratique du Congo et des tensions persistantes dans la région, l'Envoyé spécial a continué d'user de ses bons offices pour encourager les dirigeants à trouver des solutions politiques et leur a proposé l'aide de l'ONU. À la faveur de ses rencontres avec de hauts fonctionnaires originaires de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Burundi, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Soudan du Sud, il a prôné la concertation et demandé que l'on redouble d'efforts pour relancer durablement les initiatives de paix régionales, notamment les processus de Nairobi et de Luanda. Il a aussi demandé aux parties concernées de faire preuve de la plus grande retenue et de régler leurs différends par le dialogue, soulignant qu'il était impératif qu'elles respectent leurs engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, notamment en se gardant de soutenir les groupes armés et en s'attaquant aux causes profondes du conflit et de l'instabilité dans la région.

54. Soucieux de renforcer la collaboration aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Envoyé spécial a également continué de dialoguer avec le Coordonnateur du Mécanisme national de suivi de la République démocratique du Congo.

55. L'Envoyé spécial s'est également entretenu avec l'ancien Président du Kenya, M. Kenyatta, en sa qualité de facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est ; les autorités du Soudan du Sud, qui étaient à la tête de la Communauté d'Afrique de l'Est ; les autorités angolaises, dans le cadre du processus de Luanda ; et des responsables de l'Union africaine et de la SADC, dans l'intention de promouvoir la collaboration, de souligner les liens de complémentarité entre les initiatives de paix en cours et d'exprimer la volonté intacte de l'ONU d'apporter sa contribution à la coordination de ces initiatives. Ces échanges ont également été l'occasion de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour apporter un soutien ciblé en matière de médiation, ce qui s'est traduit par le déploiement de deux experts au secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est pour mieux appuyer le processus de Nairobi, ainsi que d'une mission technique à Luanda pour poursuivre les discussions menées à ce sujet.

56. Soucieux de soutenir les initiatives de paix menées au niveau régional, l'Envoyé spécial en a fait la promotion auprès de partenaires internationaux lors de ses missions à Bruxelles, Londres, New York et Paris, plaidant en faveur d'un soutien accru et constant aux efforts de paix régionaux, et de la désescalade des tensions et des conflits

dans la région. Il a également demandé aux partenaires de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, ainsi que du plan d'action qui l'accompagnait. En outre, l'Envoyé spécial et son bureau ont tenu des consultations séparées avec les autorités belges et des fonctionnaires de l'Union européenne afin de se concerter sur les initiatives conjointes qu'il serait possible de mener dans le cadre de leurs stratégies respectives pour la région des Grands Lacs.

57. Le 13 mai, l'Envoyé spécial a également rencontré à Nairobi des diplomates de haut rang des pays suivants : Mexique, Indonésie, République de Corée, Türkiye et Australie (groupe MIKTA). Ensemble, ils ont eu un échange de vues sur la situation dans la région et ont convenu d'intensifier leur collaboration à l'appui des initiatives de paix en cours.

IV. Mise en œuvre du plan d'action pour l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs

58. Le Bureau de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de mener des initiatives visant à faire avancer l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

59. Les 16 et 17 mai, le Bureau de l'Envoyé spécial, en partenariat avec le Bureau du Coordonnateur résident en République-Unie de Tanzanie, a organisé le troisième séminaire-retraite annuel du mécanisme de soutien à l'application de la Stratégie, qui a eu lieu à Dar es-Salaam. Les participants ont examiné le plan d'action pour l'application de la Stratégie pour la période 2024-2026, proposé des solutions pour qu'un mécanisme de financement commun soit mis en place à l'appui de la mobilisation des ressources et recensé les moyens que le groupe de haut niveau pourrait envisager pour renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies concernées par la mise en œuvre de la Stratégie.

60. De nouvelles activités visant à promouvoir et à faire mieux connaître la Stratégie et ses initiatives phares ont également été menées. Le 25 mars, le Bureau de l'Envoyé spécial a présenté à des experts de la Commission de consolidation de la paix un exposé sur l'initiative de coopération judiciaire régionale, relevant de la Stratégie, auquel se sont joints des représentants du secrétariat de la CIRGL, du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix. Les intervenants ont souligné que la coopération judiciaire transfrontière était primordiale pour lutter contre l'impunité dans la région.

A. Réduction de la menace que représentent les groupes armés étrangers

61. À la suite de la sixième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, qui s'était tenue le 15 décembre 2023, l'Envoyé spécial a facilité le lancement d'un sous-groupe de travail régional pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration le 9 août à Dar es-Salaam. Créé dans le cadre du Groupe de contact et de coordination pour les mesures non militaires contre les groupes armés illégaux, ce sous-groupe de travail fournit une

plateforme commune aux commissions nationales pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin qu'elles puissent mieux concerter les opérations de rapatriement d'éléments de groupes armés étrangers menées depuis l'est de la République démocratique du Congo. Le sous-groupe de travail, dont le mandat a été adopté à l'unanimité à son lancement, facilitera notamment l'échange d'expériences entre les commissions nationales, de même que l'élaboration et l'application de procédures harmonisées de sorte à organiser les rapatriements et à apporter cohérence et efficacité à l'action menée dans la région. Il sera également chargé d'améliorer l'accueil et la réintégration dans les pays de retour, d'assurer une meilleure diffusion de l'information et un meilleur suivi grâce à la création d'une base de données régionale, et de soutenir des projets communs visant à prévenir le recrutement.

62. Du 2 au 12 septembre, le Bureau de L'Envoyé spécial a également apporté son appui à une mission conjointe de la Cellule opérationnelle au Burundi et dans l'est de la République démocratique du Congo, chargée de vérifier l'identité des membres des groupes armés burundais qui avaient exprimé leur volonté de déposer les armes et de retourner au Burundi.

B. Promotion d'une gestion durable et transparente des ressources naturelles, des échanges commerciaux et des investissements

63. Les 22 et 23 mai, l'Envoyé spécial a participé au forum annuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, qui se tenait à Paris. Il a plaidé en faveur d'une production et d'un approvisionnement responsables en ce qui concerne les minerais dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région, tout en soulignant que la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles allait devoir être menée avec le concours des acteurs en aval, dont faisaient partie les pays de destination des minerais et les entreprises multinationales. L'Envoyé spécial a également participé à une manifestation organisée en marge du forum par la CIRGL et la Chambre de commerce chinoise des importateurs et exportateurs de métaux, de minerais et de produits chimiques. La manifestation était organisée dans le prolongement de la mission de sensibilisation conjointe entreprise avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL, João Samuel Caholo, en Chine en septembre 2023. La Chambre de commerce et le secrétariat de la CIRGL ont convenu d'établir un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de gestion durable et transparente des ressources naturelles.

64. Du 26 au 28 juin, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en partenariat avec l'Envoyé spécial et les Gouvernements des Pays-Bas et de la Suisse, a organisé une table ronde de haut niveau à Wilton Park sur le thème de la prospérité partagée dans la région des Grands Lacs. La manifestation a rassemblé des décideurs et des experts de la région ainsi que des partenaires internationaux et des organisations régionales. Les participants se sont penchés sur les stratégies régionales de transformation des petites et moyennes entreprises en entreprises d'envergure, ainsi que sur les partenariats d'investissement régionaux. Ils ont également réfléchi aux moyens de renforcer l'intégration commerciale au bénéfice de tous et de créer des chaînes de valeur régionales, en cherchant à soutenir la transformation grâce à une industrialisation verte mais néanmoins axée sur l'exploitation des ressources, ainsi qu'à la création de valeur ajoutée. Au cours de la manifestation, l'Envoyé spécial a également souligné les progrès réalisés dans le cadre des initiatives phares de la Stratégie des Nations Unies visant à promouvoir la gestion durable et transparente des ressources naturelles, le commerce et l'investissement.

65. Le 1^{er} juillet, l'Envoyé spécial a facilité une mission conjointe avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL et le Secrétaire général du Ministère des mines de la République démocratique du Congo, Jacques Ramazani, à Paris. À la faveur de ses entretiens avec des fonctionnaires français, la délégation a examiné les liens de collaboration entre une initiative franco-congolaise visant à interdire l'exploitation illicite des ressources naturelles et les initiatives et mécanismes en cours dans la région, en particulier sur la question des processus de traçabilité et de certification des minerais stratégiques dans la région des Grands Lacs. La mission a recensé les domaines dans lesquels la France, la République démocratique du Congo, la CIRGL et l'ONU devraient collaborer en priorité pour soutenir la mise en œuvre effective des recommandations adoptées lors de l'atelier sur les ressources naturelles, qui s'est tenu à Khartoum, en 2021.

66. Du 21 au 24 août, le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL ont mené une mission d'information en Inde pour amener les autorités nationales à appuyer l'initiative régionale de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. En Inde, la délégation mixte a également participé à la vingt et unième conférence de l'Inde sur l'or, qui s'est tenue à Bangalore. Parallèlement à la conférence, la délégation a tenu plusieurs réunions à huis clos avec des raffineurs basés en Inde et dans les Émirats arabes unis pour voir comment renforcer la collaboration avec le secteur privé.

C. Recherche de solutions durables aux déplacements forcés

67. De mars à juin 2024, le HCR a aidé 8 280 réfugiés burundais à rentrer dans leur pays d'origine. Si la plupart des rapatriés – 6 727 personnes – venaient de Tanzanie, d'autres venaient du Kenya, de l'Ouganda et du Malawi. Au cours de la même période, le HCR a facilité le retour de 394 réfugiés rwandais, dont 391 qui se trouvaient en République démocratique du Congo. En tout, 1 127 réfugiés soudanais ont organisé leur propre retour depuis la République démocratique du Congo. Les retours du Rwanda ou du Burundi vers la République démocratique du Congo n'ont pu avoir lieu en raison de la forte insécurité qui régnait dans les provinces orientales.

68. Les opérations de rapatriement volontaire de réfugiés vivant en République démocratique du Congo vers les pays voisins, en particulier la République centrafricaine, le Rwanda et le Burundi, se sont poursuivies. Depuis mars, 7 907 réfugiés, dont 7 231 en République centrafricaine, 622 au Rwanda et 54 au Burundi, ont bénéficié d'une aide au rapatriement.

69. S'agissant des solutions durables pour les personnes déplacées, la fermeture du camp de Kikumbe, dans la province du Tanganyika, a été décidée à la suite d'une enquête sur les solutions durables menée dans 15 sites de personnes déplacées, l'objectif étant de faciliter le retour des personnes déplacées dans leur lieu d'origine et de construire des abris durables pour celles qui ont choisi de s'intégrer localement. Cette initiative a été étendue à la province de l'Ituri, où 1 548 abris durables ont été construits (sur les 2 100 prévus) pour les personnes déplacées souhaitant s'intégrer localement à Bunia et dans les environs, et où un projet de sécurisation des terres a été lancé.

70. Les 5 et 6 septembre, le Bureau de l'Envoyé spécial a participé à un atelier régional sur l'appui aux réfugiés, organisé par la CIRGL à Kampala, qui a abouti sur un accord sur un projet de plan d'action pour l'élaboration d'une stratégie régionale de la CIRGL en faveur de solutions globales et durables pour les réfugiés.

D. Promotion de l'inclusion, de la participation et de l'autonomisation des femmes et des jeunes

71. L'Envoyé spécial a continué de plaider pour que le point de vue des femmes soit pris en compte dans le cadre des initiatives de consolidation de la paix menées dans l'ensemble de la région. Le 17 avril, en partenariat avec l'Envoyée spéciale de la présidence de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, il a réuni des dirigeantes de haut niveau, des représentantes de la société civile, des militantes des droits des femmes et des expertes de la région pour réfléchir aux moyens de garantir la participation active des femmes à la vie politique et aux processus de paix régionaux. Les participantes ont convenu de la nécessité de renforcer les structures régionales et continentales de médiatrices, de recenser et de promouvoir les initiatives de paix menées par des femmes à l'échelon local, et d'intégrer une perspective de genre et un langage tenant compte des questions de genre dans les initiatives et les accords de paix.

72. Le Bureau de l'Envoyé spécial, en partenariat avec la CIRGL et le Fonds des Nations Unies pour la population, a mis au point un baromètre du genre pour la région des Grands Lacs afin de faciliter la collaboration aux fins de la collecte de données dans les États membres de la CIRGL, l'objectif étant de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et de mieux contrôler le respect des engagements pris concernant l'égalité des genres et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le baromètre servira d'outil aux États membres de la CIRGL pour mettre en place des programmes et établir des budgets en se fondant sur des données probantes.

73. Les 22 et 23 août, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec les autres institutions garantes, a contribué à l'organisation d'un forum régional sur les femmes de la région des Grands Lacs, qui s'est tenu à Bujumbura, sous les auspices de l'État du Burundi, qui assure la présidence du Mécanisme régional de suivi. Le forum a donné suite au onzième sommet de haut niveau du Mécanisme, à l'occasion duquel les participants avaient demandé au Burundi de faciliter un espace de dialogue pour les femmes et les jeunes afin de contribuer aux activités régionales en faveur de la paix. Le forum s'est achevé sur plusieurs recommandations sur la manière d'unir et d'amplifier les voix des femmes dans les initiatives de paix et de développement de la région, notamment la mise en place d'une ambassadrice ou d'un ambassadeur de bonne volonté qui porterait les aspirations des femmes de la région.

E. Promotion et protection des droits humains et lutte contre l'impunité

74. Les initiatives visant à promouvoir la coopération judiciaire régionale en matière de lutte contre l'impunité se sont poursuivies. Le 6 juin, le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL ont organisé la troisième réunion du comité d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, adoptée en 2019, et de la Déclaration de Kinshasa sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région des Grands Lacs, adoptée en 2022. Les membres du comité qui n'avaient pas encore établi d'autorité centrale nationale ni mis en place de groupe de travail national et de plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa ont été invités à accélérer leurs efforts en ce sens. En outre, les membres du comité ont été encouragés à examiner le projet de politique commune élaboré par un consultant en réponse aux crimes transfrontaliers dans la région et présenté lors de la réunion.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux et les entités des Nations Unies

A. Organisations et mécanismes régionaux

75. L'Envoyé spécial a continué de renforcer la collaboration et les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. Grâce à des initiatives conjointes sur la coopération judiciaire et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à des missions conjointes de sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles, il a maintenu une collaboration et une coordination étroites avec la CIRGL, avec le souci de mettre à profit la complémentarité des programmes et des synergies dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

B. Autres entités des Nations Unies

76. L'Envoyé spécial s'est attelé en priorité à collaborer avec les autres entités des Nations Unies dans la région. En plus de ses activités liées à la mise en œuvre conjointe de la Stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial a facilité la tenue de trois réunions de coordination politique, rassemblant des spécialistes des questions politiques et des conseillers en matière de paix et de développement travaillant dans la région. Ces réunions ont été l'occasion pour les participants d'analyser ensemble l'évolution récente du processus de paix et de la situation de sécurité aux niveaux national et régional, d'examiner et d'évaluer la contribution de l'ONU aux initiatives de paix menées par la région et de recenser les moyens d'améliorer les processus d'analyse, de communication et de dialogue dans le cadre de l'aide apportée par l'ONU à la région sur les questions de paix et de sécurité.

77. Le 4 juillet, le bureau de l'Envoyé spécial a organisé, en collaboration avec la MONUSCO, une réunion consacrée aux ressources naturelles. Rassemblant des représentants des opérations de paix et des missions politiques spéciales dans la région, ainsi que de divers organismes, fonds et programmes, la réunion a été l'occasion de se pencher sur les moyens auxquels il serait possible de recourir pour renforcer la capacité d'analyse de l'ONU concernant l'évolution des ressources naturelles dans la région, lancer des missions de bons offices complètes et complémentaires sur ces enjeux, et améliorer les programmes régionaux consacrés à ces questions, y compris dans le contexte de la transition de la MONUSCO.

78. Pour améliorer la coordination du soutien apporté par l'ONU aux processus de paix régionaux, l'Envoyé spécial, la MONUSCO, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ont mis en place un mécanisme de coordination. Le 22 mai, l'Envoyé spécial a convoqué une première réunion de coordination au niveau des chefs de mission, qui a été suivie d'une réunion au niveau technique le 27 juin.

79. Les 1^{er} et 2 juillet, l'Envoyé spécial, par l'intermédiaire de son bureau, a participé à la conférence sur la prévention des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique centrale organisée à Sao Tomé-et-Principe par le BRENUAC, avec le soutien de l'Institut d'études de sécurité. Les discussions ont porté sur les causes profondes des changements anticonstitutionnels de gouvernement, sur les cadres normatifs en la matière et sur les politiques de gestion des transitions et de prévention mises en place en Afrique centrale.

VI. Observations

80. Je demeure profondément préoccupé par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, par ses conséquences humanitaires et par ses répercussions dans la région. Ces derniers mois, nous assistons à une expansion territoriale considérable du groupe rebelle M23 et à une recrudescence inquiétante des attaques des ADF. Cette dynamique entraîne de nouveaux déplacements massifs de population et aggrave une situation humanitaire déjà désastreuse. Les femmes et les enfants congolais restent les premières victimes des violences liées aux conflits, en particulier des violences sexuelles, qui ont atteint des proportions alarmantes, tout comme le recrutement d'enfants par les groupes armés.

81. Les relations bilatérales entre les pays de la région ont été dégradées par la prolifération d'acteurs étatiques armés dans l'est de la République démocratique du Congo, le recours croissant à des technologies et équipements militaires de pointe sur le théâtre du conflit et l'utilisation de groupes armés comme supplétifs par des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, autant de facteurs qui accentuent le risque d'un embrasement régional. À cet égard, j'exhorte de nouveau les pays signataires de l'Accord-cadre à respecter leurs engagements. La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays de la région doivent être respectées, et aucun pays ne doit tolérer ou fournir une assistance ou un soutien à des groupes armés illégaux.

82. Dans le même temps, je trouve encourageante la trêve humanitaire de juillet, qui est un grand pas vers la désescalade du conflit. Je salue par ailleurs l'accord de cessez-le-feu signé par la République démocratique du Congo et le Rwanda le 30 juillet avec la médiation de l'Angola et j'exhorte les deux parties à l'appliquer pleinement et à donner aux processus de paix régionaux en cours une chance réelle d'aboutir. Il est impératif que les pays concernés s'engagent pleinement et véritablement dans les processus de paix de Luanda et de Nairobi. J'engage par ailleurs le Burundi et le Rwanda à rechercher une solution pacifique aux tensions en s'appuyant sur le dialogue et les progrès réalisés ces dernières années dans le cadre de leur coopération bilatérale.

83. Je continue de trouver encourageant le vaste consensus dans la région sur la nécessité de trouver des solutions politiques au conflit. À cet égard, je félicite les dirigeants de la région pour leur action visant un règlement pacifique du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Je salue la détermination dont ont fait preuve les Présidents de l'Angola, M. Lourenço, pour faciliter le dialogue dans le cadre du processus de Luanda, afin de parvenir à un cessez-le-feu stable, de renforcer la confiance mutuelle et d'ouvrir la voie à une paix durable. Je salue également l'action du Président du Soudan du Sud, M. Kiir, visant à faire progresser le processus de Nairobi dirigé par la Communauté de l'Afrique de l'Est.

84. S'appuyant sur ces efforts diplomatiques régionaux, l'Envoyé spécial continuera de soutenir les processus de Luanda et de Nairobi et de promouvoir la coordination et la cohérence de l'action menée dans ces cadres. L'Envoyé spécial continuera également de travailler en étroite coordination avec les Représentants spéciaux pour la République démocratique du Congo, l'Afrique centrale et l'Union africaine dans le cadre du mécanisme quadripartite, pour tirer le meilleur parti de leurs bons offices et de leur appui technique.

85. La menace posée par les groupes armés étrangers reste une source majeure d'instabilité dans la région des Grands Lacs. Les nouveaux engagements pris pour résoudre le problème des FDLR dans le cadre du processus de Luanda marquent un pas important dans la bonne direction, et doivent être soutenus. L'Envoyé spécial

continuera d'apporter ce soutien, en coordination avec la Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo.

86. Je prends acte des efforts faits par le Groupe de contact et de coordination et sa cellule opérationnelle sur les mesures non militaires pour s'attaquer à la question des groupes armés illégaux qui restent présents dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que des projets en cours visant à rapatrier les ex-combattants étrangers dans leur pays d'origine, de leur plein gré et sans conditions politiques. Je me félicite de la création du sous-groupe de travail régional pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. J'engage tous les pays concernés à renforcer la coopération en matière de démobilisation et de rapatriement des ex-combattants étrangers, dans une optique de renforcement de la confiance mutuelle. J'encourage les partenaires internationaux à continuer de fournir les ressources nécessaires au fonctionnement de la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination.

87. Il demeure primordial d'associer véritablement les femmes et les jeunes au processus en cours pour parvenir à une paix et une sécurité durables. Je salue les efforts faits actuellement pour renforcer le rôle des femmes dans les processus de dialogue dans la région, notamment par la création d'espaces et de tribunes permettant de prendre en compte les perspectives locales dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. J'en appelle à nouveau à toutes les parties prenantes de la région pour qu'elles intègrent une perspective de genre dans les initiatives et les accords de paix. Je félicite le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, pour la nomination historique d'une femme au poste de Première Ministre de la République démocratique du Congo. L'Envoyé spécial continuera de soutenir les efforts régionaux visant à renforcer la participation véritable des femmes et des jeunes à la prise de décisions politiques grâce à des initiatives connexes menées dans le cadre de la stratégie régionale.

88. Je trouve prometteurs les progrès réalisés en ce qui concerne la revitalisation de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à commencer par l'élaboration du projet de plan d'action qui sera examiné par les chefs d'État lors du douzième sommet de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Il s'agit d'une étape importante dans le processus de revitalisation. L'Accord-cadre reste, de l'avis des pays signataires eux-mêmes, le mécanisme le plus complet pour tracer un chemin vers la paix durable, la stabilité et la prospérité partagée dans la région des Grands Lacs.

89. La situation humanitaire dans la région est très préoccupante. Les facteurs de vulnérabilité sont multiples – déplacements liés aux conflits, fortes pluies liées aux changements climatiques, épidémies, situations d'insécurité alimentaire aigüe –, et leurs effets cumulatifs. J'engage donc les partenaires internationaux à renforcer leur soutien aux plans de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo et le Soudan en ce moment critique.

90. Je suis également profondément troublé par les informations faisant état de faits répétés de violation des droits humains et d'atteinte à ces droits, ainsi que d'infractions au droit international humanitaire. Ces violations et atteintes ne peuvent rester impunies, et leurs auteurs doivent répondre de leurs actes.

91. Je remercie mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et son bureau pour leur soutien indéfectible à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi qu'aux processus de paix en cours menés par la région.